

## Comité Régional d'Allocation des Ressources Section « Psychiatrie »

### Avis n°2023-12 du 15 novembre 2023 sur l'accès aux soins somatiques

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources Auvergne-Rhône-Alpes, a mandaté sa section Psychiatrie pour statuer sur l'amélioration de l'accès aux soins somatiques.

L'ARS propose, après analyse des réponses à l'enquête (état des lieux de moyens), de fusionner l'enveloppe nationale (600 000 €) avec celle prévue dans le cadre du PRS pour aboutir à un total 908 800 € et de renforcer les établissements qui sont en dessous de la moyenne (en nombre ETP/100 lits) en les ramenant à la moyenne régionale.

Sous réserve d'une relance rapide des Etablissements de Santé n'ayant pas répondu et après recalcul de la moyenne régionale, les membres présents donnent un avis favorable aux modalités proposées de répartition de l'enveloppe.

Le président  
Piero CHIERICI